



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 janvier 2019

Date de la convocation : 22 janvier 2019

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 25

votants : 25

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Associations de Roussines, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Jean-Paul BUGEAUD, Daniel CHEZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Suzanne MARCHAND, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

Absents : Stéphane CALARD, Michel LÉON, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Jacqueline LAROCHE, Chantal RANNOU.

Absents : Alain CAILLÈRE, Monique PETOLON, Jeannine RICHARD, Hugues RIZET, Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2018 ;
- 3- Attribution du marché d'entretien curatif forfaitaire des installations d'éclairage public 2019-2023 ;
- 4- Convention de mandat 2019 travaux voirie communale intra-muros ;
- 5- Travaux zones artisanales de Saint-Benoît-du-Sault ;
- 6- Avenant au marché de travaux pour l'extension et l'aménagement intérieur/extérieur d'un atelier de serrurerie à Chaillac ;
- 7- Validation de la stratégie économique du Pays Val de Creuse – Val d'Anglin ;
- 8- Convention « Nagez Grandeur Nature 2019 » avec le Comité Départemental de l'Indre de Natation ;
- 9- Adhésion 2019 au Comité de défense de la gare d'Argenton-Sur-Creuse ;
- 10- Subventions pour les écoles primaires de Bélâbre, Mouhet et Saint-Benoît-du-Sault et pour le collège de Saint-Benoît-du-Sault ;
- 11- Revalorisation de l'indice brut terminal des indemnités de fonctions des élus ;
- 12- Questions diverses ;
- 13- Informations diverses.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame Chantal RANNOU, première adjointe de Dunet, en tant que Conseillère Communautaire suppléante.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention 2019 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées.
- Fixation des loyers d'un bâtiment de la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1 - Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2018

Remarque : il faut noter que la commission de la gestion du personnel a été modifiée, suite à la demande des membres du Conseil. Michèle BALLET a intégré cette commission.

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2018 à Prissac est approuvé à l'unanimité.

3 – Attribution du marché d'entretien curatif forfaitaire des installations d'éclairage public 2019-2023

Une consultation pour les travaux d'entretien curatif forfaitaire des installations d'éclairage public 2019-2023 a été lancée, sous forme de marché à bon de commande reconductible tous les ans sans que celui-ci n'excède quatre ans.

Un seul candidat a répondu à la consultation : l'entreprise SPIE CITYNETWORKS (Saint-Maur – 36).

Cette entreprise travaille avec le logiciel de GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur) et son offre est moins élevée que prévue. Montant annuel minimum de 21 000 € HT soit 25 200 € TTC et maximum de 52 000 € HT soit 62 400 € TTC.

Globalement satisfaisant plus que 237 point lumineux plus conforme (sur les communes de Bélâbre, Prissac et Saint-Benoît-du-Sault). Chaillac est prévu dans le programme 2019.

Les communes doivent faire remonter leur demande avant le 20 février pour le Conseil du 26 février.

Voté à l'unanimité.

4 – Convention de mandat 2019 travaux voirie communale intra-muros

Convention de mandat 2019 pour les travaux sur la voirie communale intra-muros avec les communes de La Châtre L'Anglin, Mouhet, Roussines et Saint-Gilles.

Pour information, montant estimatifs des travaux intra-muros :

- La Châtre L'Anglin 4 900 € HT
- Mouhet 11 006 € HT
- Roussines 6 860 € HT
- Saint-Gilles 14 130 € HT

Les communes de Prissac et Saint-Gilles seraient également intéressées.

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire - Fixation des loyers d'un bâtiment de la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault

Le bâtiment avec terrain situé sur la parcelle cadastrée section AE n° 363 de la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault va être séparé en deux parties et loué à deux entreprises. Il n'y a pas de travaux à prévoir sur ce bâtiment pour la location.

- SCI Nelmar aura une superficie d'environ 208 m² pour un loyer de 228,80 € HT soit 274,56 € TTC.
- Association Asformia aura une superficie d'environ 335 m² pour un loyer de 368,50 € HT soit 442,20 € TTC.

Des baux précaires d'un an seront signés.

Voté à l'unanimité.

5 – Travaux zones artisanales de Saint-Benoît-du-Sault

Lors de la réunion, du 16 janvier 2019, de la commission actions et développement économique, il a été décidé de faire des travaux sur les zones artisanales de Saint-Benoît-du-Sault.

Ces travaux concernent les bâtiments suivants :

- Atelier de menuiserie Haurat : toiture par la SARL Larose Dominique pour un montant de 12 474,20 € HT soit 14 969,04 € TTC et création d'un appentis par la SARL Ridira Mathieu Guenant pour un montant de 3 970,00 € HT soit 4 764,00 € TTC.

Concernant le nettoyage des abords de cette zone : le curage et le débroussaillage seront réalisés par les agents de la commune de Roussines et l'abattage des arbres par les agents de la commune de Saint-Benoît-du-Sault. M. HAURAT se charge de l'entretien des menuiseries extérieures.

- Les anciens bâtiments de Mrs Cuevas et Ibert : peinture extérieure sur bardage et porte par l'entreprise Crouzy pour un montant de 1 903,60 € HT soit 2 284,32 € TTC.

Le nettoyage de cette zone a été réalisé par les agents de la communauté de communes.

Suite à la réunion avec les locataires des lieux, il a été évoqué le fait d'améliorer l'éclairage public dans la zone, de remettre la signalisation sur toutes les zones et de signaler la zone à partir de la route de Parnac.

Voté à l'unanimité.

6 – Avenant au marché de travaux pour l’extension et l’aménagement intérieur/extérieur d’un atelier de serrurerie à Chaillac

Des travaux supplémentaires sont à prévoir notamment le renforcement de charpente métallique suite aux accumulations de neige créées par la création d’un bâtiment pour un montant de 9 712 € HT soit 11 654,40 € TTC et l’isolation créée sur cette travée pour un montant de 4 839,20 € HT soit 5 807,04 € TTC. Des travaux d’isolation sont à prévoir pour un montant de 2 016,08 € HT soit 2 419,30 € TTC.

En ce qui concerne la charpente métallique, un rendez-vous est prévu avec l’architecte.

Coût prévisionnel des travaux 650 000 € HT - Montant du marché 588 474,17 € HT

En ce qui concerne la clôture, le CAT ne peut pas la faire. Mais bonne nouvelle l’Entreprise Gabillaud a un travailleur handicapé et peut donc réaliser la clôture pour un montant de 9 442,21 € HT soit 11 330,65 € TTC.

Voté à l’unanimité.

7 – Validation de la stratégie économique du Pays Val de Creuse – Val d’Anglin

Dans le cadre du volet économique du CRST du Pays Val de Creuse Val d’Anglin, la Région Centre Val de Loire a demandé aux collectivités de réaliser un travail de fond sur les zones d’activités et la consommation des réserves foncières les concernant.

Suite à l’étude conjointe des zones d’activités avec la Communauté de Communes Argenton Eguzon Vallée de la Creuse, et mené par le Cabinet 6t de Limoges ;

Une stratégie économique a été élaborée. Elle a plusieurs objectifs :

- Recenser les zones d’activités et détailler leurs caractéristiques.
- Mettre en place un système de notation des zones afin de pouvoir les hiérarchiser.
- Mettre en place des recommandations, une stratégie d’accueil des entreprises, une chaîne d’hébergement pour ces zones.
- Réfléchir à des fiches actions transversales pouvant permettre le développement des zones hiérarchisées.

La priorité est de remplir les zones existantes avant dans créer d’autre.

Saint-Benoît-du-Sault 4.1 H d’occupé 5.4 H de réserve

Chaillac 8.1 H d’occupé 5.2 H de réserve

Bélâbre 6.3 H d’occupé 8.9 H de réserve

Selon la Région, nous avons de très bonnes réserves foncières donc possibilité de subvention.

Voté à l’unanimité.

8 – Convention « Nagez Grandeur Nature 2019 » avec le Comité Départemental de l’Indre de Natation

La Fédération Française de Natation et ses partenaires, le Comité Départemental FFN de l’Indre, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l’Indre, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental de l’Indre, la commune de Chaillac, la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d’Anglin s’associent pour développer et organiser des animations de la natation sur les plans d’eau pendant toute la période d’été 2019.

Il rappelle le but principal de l’animation « Nagez Grandeur Nature » : « *il s’agit de promouvoir toutes les activités de la natation dans un but d’animation, mais surtout de concourir à une meilleure aisance et sécurité dans l’eau de toutes les personnes qui souhaitent profiter pleinement du milieu naturel et des activités nautiques et aquatiques.* »

Le Comité Départemental FFN de l’Indre s’engage, selon un planning défini, à assurer une animation conforme à l’opération Nagez Grandeur Nature, sur la plage du plan d’eau Rochegaudon de la commune de Chaillac.

L’animation se fera sur le créneau horaire de 14H00 à 19H00 sur les périodes du samedi 06 au vendredi 19 juillet 2019 inclus et du mardi 13 au samedi 24 août 2019 inclus.

Le coût de cette opération s’élève à 1 800 euros, correspondant à une participation aux frais engagés pour assurer l’animation du mois de juillet et d’août 2019.

Voté à l’unanimité.

9 – Adhésion 2019 au Comité de défense de la Gare d’Argenton-Sur-Creuse

Le Conseil Communautaire accepte à l’unanimité d’adhérer au Comité de défense de la Gare d’Argenton-Sur-Creuse. Montant de l’adhésion 50 €.

10 – Subventions pour les écoles primaires de Bélâbre, Mouhet et Saint-Benoît-du-Sault et pour le collège de Saint-Benoît-du-Sault

Présentation des différentes demandes des écoles primaires et du collège :

- L'école primaire de Bélâbre sollicite une subvention pour organiser un séjour en classe de neige à Arèches – Beaufort en Savoie, pour les élèves de CM1 et CM2.
- L'école primaire de Mouhet sollicite une subvention pour participer au projet « D'une cour d'école à l'autre ». Cela consiste à faire découvrir et pratiquer le répertoire traditionnel de « chansons populaires dans le Bas-Berry » collecté dans les écoles de l'Indre au début du XXème siècle et à organiser un bal « trad » public.
- L'école primaire de Saint-Benoît-du-Sault sollicite une subvention pour organiser un voyage à Londres pour les élèves de CM1 et CM2.
- Le collège Hervé Faye de Saint-Benoît-du-Sault sollicite une subvention pour organiser les visites de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Voté à l'unanimité,

- attribution d'une subvention d'un montant de **1 500 euros**, à l'Ecole primaire de Bélâbre pour l'organisation d'un séjour en classe de neige à Arèches – Beaufort en Savoie.
- revoir ultérieurement les demandes des écoles de Mouhet et Saint-Benoît-du-Sault, à condition que les communes de ces écoles accordent une subvention de 50% (demandes non faites auprès des mairies).
- et rediriger la demande du Collège Hervé Faye vers le Conseil Départemental.

11 – Revalorisation de l'indice brut terminal des indemnités de fonctions des élus

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (indice brut **1027**).

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire – Convention 2019 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées

La Communauté de Communes missionne le Comité pour l'entretien du balisage de 10 PR et d'une portion du G.R. de Pays de la Brenne. Celle-ci se situe sur le territoire de la Communauté de Communes dont une partie est en dehors du périmètre du P.N.R. de la Brenne, à l'initiative du G.R. de Pays de la Brenne depuis 2008. Une pose éventuelle de supports de balisage est envisagée.

L'exécution des missions d'entretien et de balisage, est fixé à 1 876,24 € les crédits attribués au Comité (balisage G.R.P de Brenne : 964,55 € et balisage itinéraires Promenades et Randonnées : 911,69 €).

Voté à l'unanimité.

12 – Questions diverses

Néant

13 – Informations diverses

La Sous-Préfecture organise un comité de gouvernance pour le Contrat de Ruralité le jeudi 7 mars 2019.

Les maires se sont réunis en conférence au sujet du grand débat et afin d'organiser les ateliers-débats : Roussines le lundi 11 février – Lignac le mardi 12 février – Chaillac le mercredi 13 février et Bélâbre le vendredi 15 février. De 19H00 à 21H00

La date de Bélâbre ne sera pas décalée.

Une réunion est également organisée à Saint-Hilaire Sur Benaize le 9 février de 10H30 à 12H30.

Le maire qui reçoit, anime le débat et reste le « gardien du temps ».

Un cahier de doléances est mis à disposition de la population dans les mairies.

Le CRST du PNR arrivera à son terme au mois de mars 2020. Il faut dès à présent entamer un travail de réflexion sur une future contractualisation. Une réunion a eu lieu sur ce sujet, dont les objectifs étaient la nouvelle procédure, les éléments du cadre d'intervention, en effet ce nouveau contrat prévoit d'intégrer dix communes supplémentaires de la CDC MOVA qui étaient jusqu'à présent sur le contrat du Pays Val de Creuse.

Le dispositif OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Les communes de Chaillac, Saint-Benoît-du-Sault, Bélâbre et Prissac peuvent être accompagnées pour des bâtiments qui méritent d'être restaurés pour faire des logements.

Compétence PLUI : lancement de l'opération et Monsieur LAFORET est désigné comme animateur.

Monsieur IMBERT doit faire une demande à la commission du patrimoine pour la réparation des cloches de l'église.

Réunion de l'association du Prieuré le 22 mars 2019 à 18H

Commission Patrimoine : Monsieur BREC a rencontré Alexandre MARTIN du CAUE pour une estimation des travaux.

Partie droite : billetterie – petite restauration

Grande salle : salle d'expo

Partie gauche : salle de vente - location

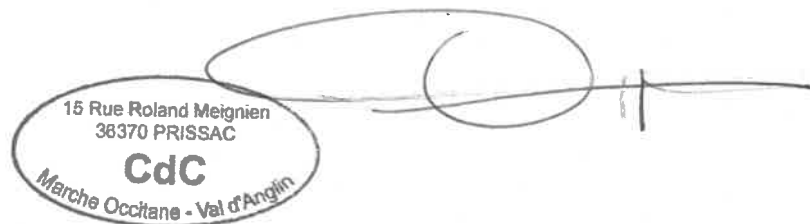
Étage : à voir

Célia BOUTIN devrait faire le point lors d'un prochain conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 30.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 26 février 2019 à 18H30 à Saint-Benoît-du-Sault.

Le Président, Philippe GOURLAY



15 Rue Roland Meignien
38370 PRISSAC
CdC
Marche Occitane - Val d'Anglin